



Comité Social d'Administration local du 17 janvier 2023



Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h 25. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par Mme Hélène Snauwaert, et le secrétariat-adjoint par Mme Catherine Verdaux de Solidaires DDFiP Pas-de-Calais.



Point 1 : Approbation des PV des CTL des 30 septembre et 13 octobre 2022

Point 2 : Point sur les caisses

Point 3 : Evolution des emplois au regard :

du projet de Loi de finances de 2023
de l'évolution du périmètre des missions

Point 4 : Questions diverses



Organisations Syndicales participant à ce C S A L

Avant les débats sur les différents points de l'ordre du jour, une déclaration liminaire commune de nos 5 syndicats a été lue collectivement. De plus, nous avons également signalé au président qu'à cette même heure, une distribution de tracts intersyndicaux est en cours sur la majorité des sites du département du Pas-de-Calais pour informer les agent(e)s des nouvelles suppressions d'emplois dans leur département.

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 en Comité Social d'Administration Local sont :

- Frédérique Monchy, Titulaire, SIP de Lens
- David Kaczmarek, suppléant, E D R 62



Point 1 : Approbation des PV des CTL des 30 septembre et 13 octobre 2022

Les procès verbaux de la direction concernant les Comités Techniques Locaux des 30 septembre et 13 octobre 2022 n'appelaient aucune modification. Ils ont donc été approuvés par nos organisations syndicales.



Point 2 :

Point sur les caisses

La Direction rappelle que depuis le 28 juillet 2020, les buralistes partenaires (au nombre de 324 dans le département du Pas-de-Calais au 16 septembre 2022) peuvent encaisser des recettes publiques par carte bancaire ou en espèces dès lors que la facture comporte un datamatrix. CFTC DDFiP Pas-de-Calais n'a strictement rien contre les buralistes, mais, elle regrette le paiement des impôts ou autres factures dans leurs établissements.



*« Salut, tu me mets une bière et un paquet de clopes,
et puis je vais te payer mes impôts et aussi ma facture d'eau ... »*

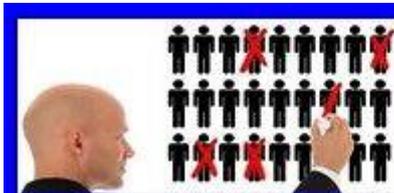
Au 2 janvier 2023, suite aux fermetures de caisses présentées aux CTL des 26 novembre 2021 et 5 juillet 2022, subsistent treize caisses dans le département.

Implantation en numéraire	Date cible
SGC Bruay	1 ^{er} mars 2023
SGC Bapaume	1 ^{er} mars 2023
Trésorerie de Saint-Pol	1 ^{er} mars 2023
SGC Lillers	1 ^{er} mars 2023
Calais Municipale	1 ^{er} semestre 2023
SIP Calais	
SGC Fruges	1 ^{er} mars 2023
SGC Hénin-Beaumont	1 ^{er} mars 2023
SIP Lens	1 ^{er} mars 2023

Au cours du CTL du 15 novembre pendant lequel la DDFiP avait présenté ses projets (bien tristes) de fermetures de caisses, l'ensemble de nos syndicats avaient voté CONTRE ce projet. La DDFiP le présente donc une seconde fois au cours de ce CSAL

Mais, bien évidemment, elle n'a pas changé quoi que ce soit à son projet, pas un mot, pas une virgule, pas un iota, comme à son habitude. Donc, si pour elle il s'agit de dialogue social avec les syndicats, pour nous, ce n'est que du pur et dur monologue social, auquel nous sommes malheureusement habitués, depuis longtemps...et, c'est pas fini...

**Nos 5 syndicats présents ont bien évidemment voté contre
ce projet de fermetures de caisses.**



Point 3 : Evolution des emplois au regard de la loi de finances 2023 et de l'évolution du périmètre des missions

La loi de finances pour 2023 prévoit 850 suppressions d'emplois pour la DGFIP (contre 1506 suppressions en 2022). En fait, cette diminution, ce n'est pas parce que la DGFIP a décidé de nous écouter en supprimant moins d'emplois, c'est, qu'à force d'en supprimer, il ne lui en reste pas assez pour faire le même chiffre que les années précédentes ...

Suppressions d'emplois à la DGFIP depuis 2017						
Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
1630	1600	2130	1500	1800	1506	850

La DDFiP nous a communiqué ses explications sur ses suppressions d'emplois. A noter, et c'est important, que la Direction ne parle et n'écrit que sur l'évolution des emplois, alors que nous, les syndicats, nous utilisons un terme au plus proche de la réalité, soit la suppression...

Comme les années précédentes, toutes les catégories d'emplois ne sont pas appelées à contribuer à l'effort de suppression de la même manière. La répartition catégorielle des emplois des catégories A, B et C évolue en effet de façon à rapprocher le niveau global des emplois de celui des effectifs pour chacune de ces catégories. Ainsi, il y a des créations d'emplois sur la catégorie A (68 ETP) tandis que les catégories B et C contribuent à l'effort de suppression. Nos collègues de catégorie A seront certainement enchantés, alors que nos collègues de catégories C et B le seront nettement moins ...

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFiP) est utilisée pour décliner les évolutions d'emplois dans les directions territoriales.

Les redéploiements d'emplois entre directions sont principalement liés à la mise en place des services relocalisés. Ces mouvements, qui permettent d'engager la création de 17 services supplémentaires, portent sur un total d'environ 618 ETP.

Enfin, environ 300 redéploiements internes aux départements ont été ciblés afin de renforcer certaines missions identifiées comme prioritaires ou fragiles au sein des directions locales : lutte contre la fraude, le CODEFI, la fiscalité directe locale, les dépôts de fonds au trésor, l'accompagnement fiscal des entreprises, le recouvrement des amendes, l'audit et le contrôle de gestion, la publicité foncière. Ces redéploiements sont autofinancés par les directions locales.

La DDFiP rappelle que les transferts d'emplois dans le cadre du nouveau réseau de proximité au titre de l'année 2023 ont fait l'objet d'une présentation détaillée et d'une discussion au cours des comités techniques locaux des 24 juin et du 6 juillet 2022 (opérations au 1er janvier et septembre 2023), à l'occasion desquelles nos organisations syndicales ont pu exprimer leur totale opposition dans le cadre de la procédure consultative.

Ces transferts d'emplois sont récapitulés dans le tableau sur la page suivante ...

Situation au 1er janvier	IDIV HC ou CSC	IDV CN	A	B	C	Total	Observations
--------------------------	----------------	--------	---	---	---	-------	--------------

Création du S G C de Boulogne sur Mer 01/01/2023

Trésorerie de Boulogne sur Mer	1		1	5		7	
Trésorerie d'Outreau			1	4	1	6	L'emploi de A+ de la TS d'Outreau est mis à la disposition du directeur
Trésorerie de Desvres				2	2	4	L'emploi de A+ de la TS de Desvres est mis à la disposition du directeur
Trésorerie de Marquise				2		2	L'emploi de A+ de la TS de Marquise est mis à la disposition du directeur
Redéploiement autre opération			1		1	2	Transfert de 1 C du SGC de Calais et 1 A de l'équipe de renfort vers le SGC de Boulogne
S G C de Boulogne sur Mer	1	0	3	13	4	21	

Création du S G C de Calais 01/01/2023

Trésorerie de Calais	1	1	2	6	6	16	
Trésorerie d'Audruicq				3	1	4	L'emploi de A+ de la TS d'Audruicq est mis à la disposition du directeur 1 emploi de A est redéployé vers une autre opération
Trésorerie de Guînes				3	1	4	L'emploi de A+ de la TS de Guînes est mis à la disposition du directeur
Redéploiement autre opération					-1	-1	1 C au profit du SGC de Boulogne
S G C de Calais	1	1	2	12	7	23	

Suppression du SIE de Montreuil sur Mer et Transformation en Antenne du SIE de Boulogne sur Mer au 01/01/2023

Antenne de Montreuil sur Mer du SIE Boulogne sur Mer			1	11	1	13	
SIE Boulogne sur Mer	1		2	11	3	17	
SIE de Boulogne sur Mer	1		3	22	4	30	

Suppression du SIE de Saint-Omer et Transformation en Antenne du SIE de Calais au 01/01/2023

Antenne St-Omer du SIE Calais			1	8	2	11	
SIE Calais	1		1	9	4	15	
SIE de Calais	1		2	17	6	26	

Création du S G C de Saint-Pol sur Ternoise 01/01/2023

Trésorerie de Saint-Pol			1	3	3	7	L'emploi de A+ de la TS de Saint Pol est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Aubigny					2	2	L'emploi de A+ de la TS d'Aubigny est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Avesnes				4	1	5	L'emploi de A+ de la TS d'Avesnes est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Auxi-Frévent				1	1	2	L'emploi de A+ de la TS d'Auxi-Frévent est mis à la disposition du directeur
Trésorerie d'Euchin-Pemes			1		1	2	
	1					1	Nomination d'un IDIV HC suite au classement du poste en C2 niveau 3
S G C de Saint-Pol sur Ternoise	1		2	8	8	19	

La DDFiP 62 nous communique sa vision de l'évolution départementale des emplois ; sa déclinaison locale de la méthode MAGERFiP au titre du PLF 2023 est la suivante :

Reprises d'emplois fléchées par la DG et mesures de périmètres – redéploiement et transferts/renforts (1)	5
Contribution proportionnelle	-13,10
Correctif charges & enjeux et environnemental	-27
Correctif opérationnel	+6
Total	-29,10
Marge de la DDG (2)	+2
Evolution nette du TAGERFiP	-27,10

- (1) Reprises d'emplois fléchées et mesures de périmètres – redéploiement et transferts/renforts :
- reprise de 2 emplois au titre du SNE
 - reprise de 2 emplois au titre de la contribution à la modernisation des process – PCE.
 - reprise d'1 emploi sur les PCRPs
 - création de 10 emplois au titre de la création du pôle CSP à distance
- (2) Minoration de 2 suppressions d'emplois obtenue de la Délégation

Les propositions de suppressions d'emplois pour la DDFiP du Pas-de-Calais sont les suivantes :

Suppressions d'emplois en catégorie B			
Service	Résidence	Emplois supprimés	Redéploiement internes ciblés
Direction	Arras	1	2
EDR	Arras	3	
PCE	Arras	1	
PCRPs	Bruay Antenne de St-Omer	1	
SPF-E	Arras Boulogne sur Mer	1 1	1
SIE	Boulogne - Antenne Montreuil Calais – Antenne St-Omer	1 1	
SIP	Arras Bruay-la-Buissière Calais Lens Montreuil-sur-Mer	1 1 1 2 1	
SGC	Lens	1	
Trésoreries hospitalières	Arras CH	1	
	Total	-18	3
	Magerfip	-15	
	Implantation d'emplois B du PNCD	6	
	Evolution des emplois B	-9	

Suppressions d'emplois en catégorie C et AST		
Service	Résidence	Emplois supprimés
Services Techniques AST	Lens - Entretien	1
SIE	Arras	1
	Béthune	1
	Calais	1
SIP	Arras	1
	Béthune	1
	Boulogne-sur-Mer	1
	Bruay-la-Buissière	2
	Calais	2
	Hénin-Beaumont	1
	Lens	1
	Lillers	1
Saint-Omer	1	
	Total	-15
	Implantation de l'emploi C du PNCD	+1
	Evolution des emplois C	-14

La direction a également donné des précisions sur la catégorie A. Selon elle, la contribution du département à la modernisation des process PCE se traduit au plan local par la suppression d'un emploi de catégorie A en Pôle de contrôle et d'expertise du PCE de Bruay-la-Buissière. Par ailleurs, elle réalise le transfert d'un emploi A de Direction vers l'antenne de Boulogne-sur Mer du SDIF, ainsi que le transfert de 2 emplois de l'EDR : 1 sur la ligne Direction-CDL et 1 sur le SGC de Boulogne-sur-Mer. Enfin, suite au reclassement des postes au 1er janvier 2023, elle va transférer un emploi de A du SGC de Bruay-la-Buissière vers le SGC de Calais.



Il y a eu 2 votes, un sur les suppressions d'emplois et un second sur le redéploiement des effectifs. Bien évidemment, nos 5 organisations syndicales qui siégeaient à ce Comité Social d'Administration Local ont voté CONTRE les tristes projets de la Direction du Pas-de-Calais.

Il y aura donc une reconvoction le Jeudi 26 Janvier 2023.



Questions
diverses.

Point 4 :

Questions diverses

